

## APPEL A PROJETS DU 18 AVRIL 2012

### ALLOCATION D'UN MONTANT MAXIMUM DE 120 000 EUROS POUR FINANCER LE DEVELOPPEMENT D'UN JEU VIDEO

#### -CONDITIONS DE L'OPERATION-

A l'occasion de ses 12 ans d'existence, ANUMAN INTERACTIVE s'adresse aux studios de développement et aux développeurs indépendants français et leur propose d'éditer et de financer le développement d'un jeu vidéo à hauteur de 120 000 € dans les conditions telles qu'énoncées ci-dessous :

#### **ARTICLE 1**

La société ANUMAN INTERACTIVE, au capital de 123 970,20 euros, RCS 431 395 094, organise pour ses 12 ans d'existence, un appel à projets.

Le présent appel à projets vise à attribuer à un studio de développement ou à un développeur indépendant, une bourse d'un montant maximum de 120 000 € (Cent vingt mille euros), financée à 100% par ANUMAN INTERACTIVE, pour un projet de développement de jeu vidéo.

#### **ARTICLE 2**

Cette opération est exclusivement ouverte aux studios de développement et aux développeurs indépendants dont le siège social est situé en France métropolitaine.

« Développeur indépendant » : désigne tout développeur de jeu vidéo, personne physique, ayant atteint la majorité et travaillant à son compte en tant qu'auteur ou auto entrepreneur ou tout autre statut juridique approprié (EURL etc...).

#### **ARTICLE 3**

Pour participer, le candidat devra soumettre son/ses Projet(s) à ANUMAN INTERACTIVE par email à l'adresse suivante : [projets@anuman.net](mailto:projets@anuman.net). Les Projets pourront être soumis à ANUMAN INTERACTIVE jusqu'au 30 juin 2012 inclus. Tout Projet soumis après le 30 juin 2012 ne sera pas retenu.

#### **ARTICLE 4**

Les Projets tels que soumis par email à ANUMAN INTERACTIVE devront contenir les éléments suivants :

- Une présentation de l'équipe et/ou du studio de développement et un résumé du projet/concept spécifiant les plateformes et le moteur utilisé (source, unity, flash etc...), la durée de production du jeu vidéo, le coût final de développement, le tout sous la forme d'un fichier pdf (de 5 pages maximum) ;
- La bible du projet de jeu vidéo (univers graphique etc...) ;

- Un game design, si existant ;
- Une maquette ou un prototype du projet de jeu, si existant ;
- Les plateformes privilégiées sont les suivantes : PC, MAC, iOS, Android et Facebook.

## **ARTICLE 5**

Les Projets seront examinés par un jury de professionnels du secteur du jeu vidéo. La composition du jury sera déterminée par ANUMAN INTERACTIVE.

Le candidat dont le Projet aura été sélectionné sera contacté par téléphone au numéro figurant sur les documents transmis par email à ANUMAN INTERACTIVE.

Le gagnant signera avec ANUMAN INTERACTIVE, dans un délai d'un mois suite à la sélection de son Projet, un contrat d'édition et de distribution avec ANUMAN INTERACTIVE.

## **ARTICLE 6**

Il est d'ores et déjà convenu que le contrat d'édition et de distribution conclu entre le gagnant et ANUMAN INTERACTIVE énoncera :

- Que le développeur concède les droits exclusifs d'exploitation du jeu à ANUMAN INTERACTIVE pour une durée minimum de 3 ans et pour les territoires du monde entier ;
- Que le développeur reste titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son jeu ainsi que sur son moteur ;
- Que le jeu sera édité et distribué directement ou indirectement par ANUMAN INTERACTIVE sous la marque « ANUMAN » ou toute autre marque appartenant à ANUMAN INTERACTIVE jugée par ANUMAN INTERACTIVE comme la plus appropriée dans le cadre de l'exploitation du jeu ;
- Qu'ANUMAN INTERACTIVE s'engage à verser au développeur une somme comprise entre 1 et 120 000 € pour le financement du développement du jeu.
- Qu'ANUMAN INTERACTIVE versera au développeur une redevance sur les revenus nets générés par l'exploitation du jeu, étant précisé que le développeur commencera à percevoir ses redevances à compter de l'atteinte par ANUMAN INTERACTIVE d'un montant de revenus nets égal au montant versé par ANUMAN INTERACTIVE pour le développement du jeu. Le taux de redevance sera déterminé d'un commun accord entre les Parties.

## **ARTICLE 7**

La société ANUMAN INTERACTIVE ne saurait être tenue pour responsable pour tous problèmes techniques liés à Internet.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus

circulant sur le réseau.

En conséquence, la société ANUMAN INTERACTIVE ne pourrait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'appel à Projets.

L'appel à Projets pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la société ANUMAN INTERACTIVE rendant impossible le maintien de l'appel à projets, tels que des exigences d'autorités de toute nature, etc...

En outre, la société ANUMAN INTERACTIVE prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter les présentes conditions de l'opération. En cas de suspicion de tricherie, flagrante ou douteuse, ANUMAN INTERACTIVE ne tiendra compte d'aucune réclamation et aucune allocation financière ne pourra être attribuée au participant.

Les finalistes contactés par ANUMAN INTERACTIVE invités à communiquer leurs coordonnées seront disqualifiés s'ils modifient leurs coordonnées par celles d'un pays autre que la France métropolitaine. Au surplus, la société ANUMAN INTERACTIVE ne pourra être tenue pour responsable si le présent appel d'offre devait être modifié, reporté, annulé, pour quelle que raison que ce soit.

## **ARTICLE 8**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les présentes conditions de l'opération peuvent être adressées à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

ANUMAN INTERACTIVE

Service Appel à Projets - Anniversaire 12 ans ANUMAN

66, rue Marceau

93100 MONTREUIL

Aucun renseignement ne pourra être communiqué par téléphone.